

d'occupation qui auraient mis le feu à cet immeuble aussi qu'aux

2 grands tas de bois. Depuis plusieurs mois ces troupes occupaient le quartier

St-Joseph qui elles ont quitté ce même jour vers 13 heures

Déclaration. « Je me souviens Penouilh Pierre, âgé de 60 ans, doyen de Lescar

le 20 août 1944 à 13 h. je me trouvais au presbytère lorsque j'ai vu une épaisse
et noire fumée s'élever de derrière l'école St-Joseph. j'ai pensé tout de suite
qu'il pouvait s'agir de la salle de spectacle.

j'ai entendu du bruit venant de la rue. C'étaient les Allemands qui quit-
taient le cantonnement St-Joseph ainsi que la ville de Lescar. Je me suis
immédiatement rendu sur les lieux et j'ai constaté que le bâtiment à usage
de salle de spectacle était la proie des flammes. Le feu ravageant ladite
salle avait déjà consumé les $\frac{3}{4}$ de la toiture.

Il est indubitable que ce sont les Allemands qui ont mis le feu, car ils
avaient transformé ce bâtiment en magasin d'habillement où étaient entreposés
1500 couvertures, des serviettes, torchons, des draps de lit, etc, ainsi que du matériel
en métal.

j'ai également constaté que des baraquements construits par les Allemands
étaient la proie des flammes.

A 14 heures on a attiré mon attention sur un commencement d'incendie
dans ~~la~~ ^{une} salle de classe. C'était un morceau de papier qui achevait de
brûler, sans avoir réussi à mettre le feu à l'immeuble. L'intention criminelle
était encore là indubitable, car les tables de cette salle, transformées en
alpiers de cordouan, étaient toutes recouvertes d'essence.

Déjà à 13 h. les baraquements construits par les Allemands sur le terrain de
M. St-Martin, demeurant à Lescar, adossés au quartier St-Joseph, avaient commencé
à brûler.

N'ayant donné l'importance de l'incendie, je ne puis évaluer le montant
des dommages causés. Je suis assuré contre l'incendie à la Cie d'assurances La Foncière
le 15 janvier 1944 au début de l'occupation par les Allemands un état des lieux